



RÉSOLUTION D'UN SYNDICAT MEMBRE DE LA CAISSE DE DÉFENSE DE L'ACPPU (la société)

CONTEXTE

ATTENDU QUE le poste d'administrateur ou d'administratrice de la Société préalablement occupé par _____ [NOM DE L'ADMINISTRATEUR OU DE L'ADMINISTRATRICE PRÉCÉDENT(E)] est maintenant vacant;

ET ATTENDU QUE le soussigné est un syndicat membre de la société et, en vertu des conditions et dispositions du Règlement administratif de la société, seul est habilité à remplir le poste vacant d'administrateur ou d'administratrice mentionné ci-dessus;

IL EST RÉSOLU QUE _____ [NOM DU NOUVEL ADMINISTRATEUR OU DE LA NOUVELLE ADMINISTRATRICE et ADRESSE COURRIEL] est nommé(e) administrateur ou administratrice de la société au poste d'administrateur ou d'administratrice mentionné ci-dessus jusqu'à expiration du mandat de son prédécesseur.

Le soussigné, en tant que seul syndicat membre de la société ayant droit de vote lors de l'élection ou de la nomination d'une personne pour occuper le poste d'administrateur ou d'administratrice, signe la résolution qui précède conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

DATÉ ce ____ jour du mois de _____ 202____

[NOM DU SYNDICAT MEMBRE]

Pour : _____
Nom :
Désignation :

Pour : _____
Nom :
Désignation :

Je suis/Nous sommes autorisés à engager le syndicat.